



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 59771

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le plan cancer 2009-2010, plus particulièrement sur les recommandations émises dans le rapport intitulé « recommandations pour le plan cancer : pour un nouveau élan ». Deux grandes recommandations (faire connaître l'alcool comme facteur de risque cancer ; poursuivre l'objectif de réduction de la consommation d'alcool) touchent directement la filière viti-vinicole. Ces préconisations semblent inspirées par les tenants d'une politique prohibitionniste qui privilégie l'interdiction plutôt que l'éducation. Une politique fondée sur la multiplication des interdits conduit le plus souvent à une déresponsabilisation des individus et donc à l'excès. La remise en cause de la modération serait totalement contre-productive. Les abus desservent la filière et elle l'a bien compris. C'est pourquoi elle milite pour la seule voie de consensus social et de bon sens : la modération et l'éducation. Aussi, elle souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur la question de savoir comment il entend privilégier une politique de santé basée sur les comportements plutôt que sur les interdits.

Texte de la réponse

Si le financement d'actions de proximité et de prévention par les pairs (par exemple, les mutuelles étudiantes ou associations intervenant activement auprès des jeunes) par le ministère chargé de la santé ou la diffusion de campagnes média par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour sensibiliser le public aux dangers sanitaires et sociaux de la consommation de boissons alcooliques, sont, de toute évidence, partie intégrante des politiques de santé publique pour réduire les dommages liés à l'alcool, celles-ci ne sauraient s'y limiter. Ainsi, la littérature internationale nous enseigne que la réglementation de l'offre de boissons alcooliques et la réduction de la demande d'alcool en agissant sur les prix sont parmi les stratégies les plus rentables pour réduire ou prévenir les dommages liés à l'alcool. En effet, depuis plusieurs années, des travaux ont été conduits pour évaluer les résultats des politiques de prévention. Ces travaux sur le thème des interventions efficaces en matière de réduction de la consommation d'alcool, incontestés mais peu connus en France, ont été conduits au niveau international, que ce soit dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou de la Commission européenne, en particulier le rapport de MM. Anderson et Baumberg (« Alcohol in Europe : a Public Health Perspective ») en 2006, dont la rigueur et la validité sont reconnues. Les politiques et programmes jugés efficaces par ces travaux sont l'encadrement réglementaire de la commercialisation des boissons alcooliques (en particulier des pratiques qui influencent les plus jeunes) ; la réglementation et la restriction de l'offre à travers, par exemple, des heures de vente restreintes ; l'adoption de politiques appropriées réglementant l'alcool au volant ; la réduction de la demande d'alcool au moyen d'une action sur les prix et les taxes ; la sensibilisation et l'appui aux politiques ; la facilité d'accès à des services de traitement d'un coût abordable pour les personnes souffrant de troubles liés à l'alcool ; la généralisation des programmes de dépistage et d'intervention brève contre l'usage nocif et dangereux de l'alcool. Une véritable politique de santé publique doit donc reposer sur la prévention et l'éducation, mais également l'encadrement et la réglementation : encadrer, c'est protéger. C'est pourquoi le plan cancer 2009-2013 prévoit, entre autres, de renforcer les aides aux personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool en améliorant l'accès aux soins : le renforcement des moyens des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ; le développement de l'aide à distance (téléphone, Internet) pour les consommateurs à risque et la réévaluation des

stratégies de formation du médecin traitant pour la diffusion du repérage précoce et de l'intervention brève.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59771

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9380

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6725